



Projets Pilier II : Une dynamique à soutenir

Cas de la région Fès Boulemane

Mohamed Sebgui

Directeur Régional de l'Agriculture Fès-Boulmane.

Contact : m.sebgui@agriculture.gov.ma

Contexte de l'agriculture familiale

L'agriculture familiale se compose d'un groupe d'exploitations non homogènes, possédant un faible patrimoine foncier évolutif dans le temps (tractation, héritage, bail, etc.) disposant de peu de moyens de production, intégrée partiellement au marché et peu solvable pour le marché financier. Elle se caractérise par un lien structurel entre les activités entreprises et les objectifs de l'entité familiale tant au niveau du ménage qu'au niveau de la communauté locale (douar, commune rurale, fraction...). Ce lien influence la prise de décision notamment pour le choix des activités, l'organisation du travail, la répartition de tâches, l'accès au foncier et les objectifs escomptés. La survie de l'agriculture familiale dépend de sa capacité à assurer un revenu minimum permettant la reproduction du groupe familial, de s'adapter aux aléas multiples (climatique, marché) et de s'intégrer aux réseaux locaux qui sont d'ordre politique, religieux, social et communautaire.

Les politiques agricoles qui se sont succédé au Maroc ont souvent considéré l'agriculture

familiale comme étant responsable du sous-développement local, et ce en raison de ses niveaux faibles de technicité, de productivité et d'intégration au marché (recours limité aux intrants agricoles et vente des produits). Ces politiques agricoles ont souvent préconisé la modernisation de ce modèle d'agriculture par la mise en œuvre d'une série de programmes, de projets et d'actions. Les résultats ont souvent été en deçà des attentes pour diverses raisons. L'incompatibilité entre la rationalité des pouvoirs publics et celle des agriculteurs familiaux explique en grande partie l'écart entre les efforts entrepris et les résultats enregistrés. En effet, l'ensemble des approches d'intervention basées sur la rationalité économique visent l'augmentation du niveau de technicité et une plus grande intégration au marché par le recours massif aux intrants et la commercialisation de la production. D'ailleurs, les indicateurs d'évaluation de ces interventions sont d'ordres techniques et économiques. La rationalité de l'agriculteur familial est multidimensionnelle et privilégie la reproduction du système, l'emploi familial, l'insertion sociale et communautaire, la minimisation du risque et la cohésion

familiale. Il en découle donc que la faiblesse des réponses aux programmes de l'Etat et le faible niveau des indicateurs techniques ne sont pas dus à la nature de ces exploitations mais plutôt à une incompréhension du fonctionnement de ces exploitations, leurs catégories, leurs raisons d'être et l'adoption d'une approche non adéquate.

L'analyse de ces expériences à l'occasion de l'élaboration du plan Maroc Vert a permis de conduire une approche spécifique à l'agriculture familiale dans le cadre des projets Pilier II.

Agriculture solidaire dans le cadre du Plan Maroc Vert

Le plan Maroc Vert basé sur une approche globale et intégrée s'est fixé comme objectif de relancer le secteur agricole tout en assurant la sécurité alimentaire de la population, la protection des ressources naturelles et la stabilisation de la population rurale en créant des emplois générateurs de revenus durables. Il s'appuie sur 7 fondements dont notamment « l'agriculture solidaire à travers les Projets pilier II ». L'intérêt accordé à l'agriculture solidaire est doublement justifié en raison d'une part de l'importance du nombre des petits agriculteurs qui s'élève à 800000 et ne représentent que 8% de la superficie agricole utile et 5% de la superficie irriguée et d'autre part en raison de la multiplicité des fonctions accomplies par la petite agriculture dans la création de l'emploi familial, l'autoconsommation, la solidarité sociale, la gestion des ressources locales et la stabilité politique.

Les projets Pilier II sont mis en œuvre conformément aux manuels de procédure qui définissent le processus d'identification, d'exécution et de suivi en mettant l'accent sur

l'engagement très fort de la population cible organisée, de la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Agence de Développement Agricole (ADA). Le plan Maroc Vert prévoit à l'horizon 2020 la mise en œuvre de 300 à 400 projets au profit de 600 à 800000 exploitations de petite taille d'un coût total estimé entre 15 et 20 Milliards de DH sur 10 ans selon trois composantes principales d'intensification, de diversification et de reconversion. Les objectifs assignés à ces projets sont d'ordres socio-économiques et visent l'accélération de la croissance agricole et la réduction de la pauvreté de la population cible tout en conservant les ressources naturelles.

Objet de l'étude

Les politiques agricoles antérieures se sont soldées par un décalage entre les attentes et les résultats obtenus en raison de l'incompatibilité entre la rationalité des producteurs familiaux et celle des pouvoirs publics. Le plan Maroc Vert reconnaît la spécificité de l'agriculture solidaire comme un potentiel local à valoriser et a conçu une approche spécifique à travers les projets Pilier II d'intensification, de diversification et de reconversion. Cette approche dépasse le cadre de solidarité qui vise une catégorie sociale pauvre et démunie et adopte plutôt une vision de valorisation du potentiel territorial agricole, culturel, communautaire et social afin de stimuler une dynamique multiple de développement local.

La spécificité de la conduite des projets Pilier II dans le cadre du Plan Maroc Vert se situe à plusieurs niveaux :

- Un taux de financement à hauteur de 80 à 85% du coût total du projet pilier II ;

- Une large couverture des filières à financer en intégrant l'ensemble des segments sans exiger des dimensions spécifiques du projet ;
- Une intériorisation de l'ensemble des activités locales dans des projets Pilier II de diversification, d'intensification ou de reconversion ;
- Une souplesse dans le choix du type d'organisation professionnelle porteuse de projet qui convient aux producteurs (coopérative, une association ou un Groupement d'Intérêt Economique) ;
- La possibilité de réajustements du projet en cas de besoin pouvant se rapporter à la modification des composantes, à l'allongement de l'étendue du projet ou même au coût.

Après quatre années d'exécution des projets piliers II, il serait opportun d'identifier ces

Tableau n°1 : projets Pilier II par filière

Filières	Nombre de projets	Superficie (Ha)	Nombre de bénéficiaires	Coût Global (1.000 DH)
Figuier	2	550	615	10.696
Viandes rouge	2	-	1032	21.793
Safran	1	10	90	1.995
Poulet beldi	1	-	140	1.340
Apicole	1	-	200	4.296
Olivier	11	8995	5662	131.769
Rosacées	9	3586	3186	150.433
Céréales	1	4000	233	5.060
Légumineuse	1	1130	800	2.717
Total	29		12000	330.000

Chacun de ces projets est porté par une organisation professionnelle (coopérative ou association) qui a participé dans les différentes phases du processus d'élaboration de projet. Les engagements des différentes parties sont consignés dans une convention cosignée avant le démarrage de chaque

dynamiques, de s'interroger sur leur portée et de capitaliser leur acquis pour la prochaine tranche du plan Maroc Vert à l'horizon de 2020.

Les investigations présentes dans cette étude ont concerné les projets Pilier II, mis en exécution dans la région de Fès Boulemane entre la période 2010 et 2013.

Projets piliers II dans la Région Fès Boulemane

Depuis son démarrage, le plan agricole régional Fès Boulemane a prévu et mis en exécution 29 projets au profit des organisations professionnelles pour un coût global de 330 millions dirhams. Le tableau N°1 ci-dessous récapitule les réalisations entre la période 2010 et 2013.

projet. Le niveau d'implication et de participation diffère d'une organisation professionnelle à une autre selon plusieurs considérations notamment leur localisation en zone intensive ou extensive, leur proximité des villes, leurs expériences antérieures et leur degré d'instruction.

Conception et montage des projets pilier II

L'analyse du processus d'identification, de formulation et d'exécution de projets conduit à plusieurs observations :

- Le lancement du Plan Maroc vert a été accompagné par une large campagne d'information et de sensibilisation des producteurs sur l'approche de formulation des projets piliers II ainsi que sur les modalités de financement et d'exécution. Le processus a abouti à la programmation de 5 projets en 2010 et de 3 en 2011. Ces projets ont servi de modèles de promotion et de marketing pour le plan Maroc Vert dans la région de Fès Boulemane. A partir de 2012, des agriculteurs à titre individuel ou collectif se sont manifestés par des propositions de projets.
- Les projets formulés et négociés par les équipes de la DPA et les organisations locales ont été soumis à l'appréciation du comité technique qui se tenait au niveau de l'ADA entre 2010 et 2012. A partir de 2013, le comité technique a été régionalisé et se tenait en présence de l'organisation professionnelle porteuse du projet au siège de la DPA. Le comité technique a la latitude de redimensionner le projet, de réduire son coût ou de le rejeter en totalité (3 projets ont été rejetés entre 2011 et 2012). Le rejet de certains projets par le comité technique remet en cause les engagements entrepris par les différentes parties lors de la phase de préparation et de négociation avec l'ensemble des futurs bénéficiaires.
- Les crédits sont délégués à la DPA concernée qui se charge de l'exécution des actions du projet selon les procédures administratives courantes ce qui laisse une

marge d'intervention limitée au porteur de projet. Néanmoins leur implication dans le suivi (plantation, irrigation, construction, etc.) contribue sensiblement à l'amélioration du rythme et de la qualité d'exécution.

- La contribution des organisations au financement de projet est variable d'un projet à un autre mais reste limitée à une participation non monétaire sous forme de main d'œuvre ou d'acquisition de terrain dans certains cas.

Constats et analyse des résultats

Les résultats des projets pilier II sont de différents ordres.

Etendue spatiale : les projets Pilier II ont couvert 81% des communes rurales de la région, ce qui a permis de promouvoir le plan Maroc Vert à travers l'ensemble du territoire de la région. Plusieurs communes rurales ont bénéficié de plusieurs projets dans différentes filières.

Groupe cible : le nombre de producteurs bénéficiaires des projets s'élève à 12000 soit 26% de l'ensemble des agriculteurs de la région.

Réalisations physiques : les réalisations physiques sont approchées à travers les deux indicateurs suivants :

- *Variables socio-économiques :* le tableau ci-dessous illustre quelques réalisations physiques :

Tableau N°2 : Réalisations physiques

Indicateurs	Superficie en ha
Superficie plantée additionnelle olivier	19000 ha
Superficie plantée additionnelle rosacées	3360 ha
Unités de valorisation	13
Valeur de la production	6,3 millions dh

-Production additionnelle :

Le plan Maroc Vert a engendré une production additionnelle des différentes filières soit dans le cadre des projets Pilier II soit à travers les investissements privés encouragés dans le cadre du FDA.

Tableau N°3 : Production additionnelle

Filières	Productio n 2008 En tonnes	Productio n 2013 En tonnes	Taux d'accroisseme nt
Olivier	67200	135000	+101%
Rosacé s	87700	117440	+34%
Viande Rouges	11700	22180	+90%

Contraintes et insuffisances

Les insuffisances et contraintes qui sont apparues lors de la conception et de l'exécution des projets pilier II sont situées à plusieurs niveaux :

- les contraintes liées à l'approche filière adoptée dans le cadre du plan Maroc Vert : chaque projet pilier II correspond au développement d'une filière particulière. Dans les zones extensives caractérisées par l'agriculture familiale multifonctionnelle et diversifiée, l'approche filière semble moins déterminante pour hisser le projet en fédérateur de l'ensemble des adhérents (voir l'exemple d'Assahal en encadré).

-les contraintes liées aux organisations professionnelles dues : a) soit à une faible cohésion interne liées essentiellement à la rapidité de constitution et à l'insuffisance de l'encadrement de proximité, ce qui a affecté ses performances de fonctionnement ; b) soit à une faible capacité de gestion des unités de valorisation qui exige des compétences techniques et managériales de la part des gestionnaires des organisations nouvellement créées ; c) soit au choix du modèle d'organisation.

Association ASSHAL et la coopérative Bougrinia

L'association Asshal de la commune rurale Dar el Hamra est porteur d'un projet d'olivier dans une zone de montagne. L'association n'offre que des services très limités à ses adhérents qui se limitent à la trituration de 2 à 3 tonnes d'olives par an et par agriculteur. En dehors de la saison de trituration, les contacts entre adhérents se réduisent complètement.

En contrepartie la coopérative Bougrinia de la Province de Sefrou, initialement créée pour la collecte de lait, a élargi ses activités à l'intensification du pommier (projet Pilier II en 2011) et à celle de la prune (unité de séchage dans le cadre du Fonds de Développement Rural en 2012). Cette coopérative a pu regrouper un nombre assez important d'adhérents qui est passé de 20 initialement à 164 en 2013. Les liens entre la coopérative et les adhérents sont continus dans le temps et renforcés. Les adhérents deviennent très actifs et donnent de l'importance au devenir de la coopérative. L'intérêt individuel de l'adhérent devient synonyme de l'intérêt collectif.

- les contraintes liées aux aspects techniques : les opérations de plantations ont connu quelques difficultés de réussite dues essentiellement à la capacité de suivi des DPA,

à la faible qualification des entreprises adjudicataires et de l'assistance technique responsable du suivi des chantiers de plantation.

L'ensemble des plantations prévues dans le cadre du Plan Maroc Vert sont réalisées à travers des entreprises qui s'en chargent pendant deux ans jusqu'à la réussite de l'opération. Néanmoins, cette démarche a encouragé les producteurs non-résidents sur place à proposer leurs parcelles à la plantation, ce qui n'était pas sans incidences sociales car ces parcelles étaient utilisées par les agriculteurs résidents comme parcours d'élevage (voir cas de Senhaja en encadré).

- *les contraintes liées au financement* : le fonctionnement des unités de valorisation a nécessité la mobilisation d'un fonds de roulement qui dépasse les capacités financières des organisations professionnelles. Les modalités de financement prévues dans le cadre de Tamwil el fallah sont jugées non satisfaisantes par les producteurs.

Association de Senhaja

L'association Senhaja relevant de la commune rurale de sidi Youssef ben Ahmed a proposé un site de plantation d'une superficie de 290 ha en 2010. Cette plantation a connu des difficultés en raison du pâturage des parcelles plantées par du bétail des producteurs résidents. Après plusieurs opérations de regarni, une partie de 50 ha continue toujours de souffrir.

Dynamiques générées par les projets Piliers II

Le processus de mise en œuvre de ces projets a généré des dynamiques multiples et de différents ordres.

Dynamique organisationnelle

La mise en œuvre de ces projets a renforcé l'organisation professionnelle par la création de 29 coopératives et associations porteurs des projets soit un nombre de 12000 agriculteurs. L'organisation professionnelle constitue une condition de base d'éligibilité de financement de projet dans le cadre du plan Maroc Vert. Plusieurs coopératives constituées localement ont exprimé leurs besoins et volontés d'évoluer vers des niveaux provincial ou régional, ce qui est révélateur de multiples significations.

La coopérative locale est souvent jugée d'un niveau insuffisant par les bénéficiaires pour répondre à l'ensemble des problématiques notamment celles liées à la commercialisation, à la transformation et à la valorisation. C'est le cas des projets de développement de la production du lait, d'olive, de miel, de prune où la valorisation des produits ne pourra se faire que dans le cadre d'une organisation d'un niveau supérieur et qui dispose d'un volume de production consistant.

Le niveau de conscience des agriculteurs de l'intérêt des organisations professionnelles, les expériences antérieures, l'amélioration significative des modes de gestion de ces organisations, la réduction de la tutelle administrative, l'adhésion des jeunes d'un niveau d'instruction relativement élevé, l'amélioration relative de la liberté d'expression et de la possibilité d'ester en justice, sont autant de facteurs qui ont contribué à l'amélioration du fonctionnement des coopératives.

Dynamique économique

La dynamique économique pourra se traduire à moyen et à long terme par une production additionnelle des différentes filières, notamment par l'amélioration des niveaux de rendements et par l'extension des superficies

ainsi que par l'amélioration du niveau de transformation et de valorisation.

La production additionnelle contribue largement à la sécurité alimentaire au niveau national. Les prix pratiqués au niveau du producteur sont largement à la portée du consommateur marocain. A titre d'exemple, les prix payés aux producteurs sont

respectivement de l'ordre de 3 dh par litre de lait, 200 à 220 dh/quintal de blé tendre, 40dh/kg de viande. Il en est de même pour les fruits et légumes. Un Kg de pomme est payé à 3 dh chez le producteur. Ces produits arrivent chez le consommateur avec des prix largement supérieurs à ceux payés aux producteurs, du fait essentiellement de la distorsion des circuits de commercialisation.

Tableau N°4 : Valorisation de la production agricole

Coopératives	Nombre de coopératives	Observations
Union Coopératives apicole	1	En cours labelisation
Huile d'olive d'Azzaba	1	En cours labélisation
Huile d'olive Lmta, Azaba, o Haj	3	GIE dans le cadre MCA
Prune Ain Timgnai	2	
Olive de table SY B Ahmed	1	
Union des coopératives apicole	1	
Huile d'olive de Fritissa	1	En cours labélisation

Les projets piliers II ont nettement amélioré les niveaux de valorisation des produits agricoles. Depuis le démarrage du plan Maroc Vert dans la région Fès Boulemane, 9 coopératives ont procédé à la transformation de leurs produits et à l'emballage de leurs produits.

L'accès au marché a toujours constitué un handicap sérieux pour les petits et moyens producteurs. Des tentatives réussies de quelques coopératives soit pour l'acquisition collective des intrants soit pour l'écoulement de leur production ont été enregistrées dans la région.

L'association Sadnia et la coopérative Bougrinia

L'association Sadnia a négocié collectivement l'achat des intrants et la vente des céréales, ce qui a permis de réduire le coût de production et de mieux valoriser la production de céréales. En 2012 plusieurs sociétés de vente de produits phytosanitaires ont sollicité l'association pour une convention de vente avec des prix préférentiels. Le séchage de prune de la coopérative Bougrinia a permis un prix de vente de 25 dh par kg contre 3 à 4 dh par kg de prune crue (3 kg de prune crue équivaut à 1 kg séchée).

Dynamique de développement local

Les différentes phases d'identification, de formulation et d'exécution des projets Pilier II ont permis de multiplier les contacts entre les

producteurs cibles et les différents partenaires et ont contribué aux changements des attitudes et des comportements à différents niveaux :

- *Du statut du bénéficiaire à celui d'acteur.* Au moment du démarrage du plan Maroc Vert, les DPA allaient vers les producteurs pour l'identification et le montage de projets à partir d'idées de projets. Après la concrétisation de certains projets sur le terrain et la compréhension des modalités de mise en œuvre du plan Maroc Vert, plusieurs initiatives individuelles et collectives ont été constatées dans plusieurs coopératives. La transition du statut de bénéficiaire de l'action publique vers celui d'acteur de développement s'introduit progressivement dans les esprits des producteurs.
- *Des projets stimulateurs du développement local.* Plusieurs coopératives porteuses de projet Pilier II ont tenté d'élargir leurs activités, en agissant soit sur la diversification soit sur la dimension de la production. Les projets Pilier II conduits dans des zones marginales selon l'approche participative ont généré des attentes chez la population locale à caractère social dépendant des autres intervenants. La présence réelle des jeunes dans ces organisations ou à travers leurs parents a favorisé leurs émergences en force de négociation locale.

Consolidation des acquis des dynamiques des projets pilier II

Les projets Pilier II conduits dans le cadre du plan Maroc vert ont stimulé des dynamiques instantanées qui méritent une consolidation par le biais d'actions claires.

Renforcer les acquis de la première période

- *Affuter les approches :* Dans les zones de montagnes caractérisées par la dominance de l'agriculture familiale, la faible productivité, l'agriculture extensive et l'intégration partielle au marché, une approche de projets pilier II fondée sur l'approche filière semble insuffisante pour renforcer les liens entre les adhérents d'une même organisation professionnelle, en raison du faible apport de la coopérative aux adhérents. Il est donc opportun de distinguer entre les zones intensives où l'approche filière pourrait être suffisante pour la création d'une organisation professionnelle dynamique, et les zones extensives où l'approche terroir prenant en compte plusieurs productions, est très recommandée pour assurer une adhésion massive des producteurs autour d'un projet.
- *Renforcer l'encadrement* afin d'accompagner les organisations professionnelles agricoles vers des entités autonomes sur les plans technique, économique, financière et décisionnel.
- *Développer un partenariat équilibré* définissant les engagements de chaque partenaire et les objectifs communs à atteindre selon des échéances précises en instaurant un système d'arbitrage en mesure de créer un climat de confiance. La neutralité de l'administration dans plusieurs cas de conflits a eu des impacts négatifs sur l'évolution du mouvement organisationnel.
- *Responsabiliser davantage la chambre d'agriculture* selon un plan d'action à moyen et à long terme afin d'assurer la professionnalisation des agriculteurs et renforcer les liens entre la chambre d'agriculture et les producteurs.

Renforcer l'ancrage économique

Le plan Maroc Vert a accordé une attention particulière à la valorisation des produits agricoles notamment dans le cadre des projets pilier II. Ainsi plusieurs unités de valorisation ont été édifiées, permettant ainsi aux petits producteurs de s'intégrer progressivement dans l'économie marchande. Cette intégration nécessite un encadrement de proximité afin d'accompagner ces changements liés à la production additionnelle, aux exigences du marché, à la qualité des produits, dans la production en monoculture et à l'exploitation des ressources naturelles notamment hydriques.

La production additionnelle générée par les projets Pilier II associée à celle issue de l'investissement privé subventionné dans le cadre du FDA pourrait causer des problèmes de commercialisation surtout aux petits agriculteurs. En effet l'offre additionnelle conduit le plus souvent à une chute de prix ce qui peut affecter le niveau de rentabilité des petits producteurs qui réalisent des niveaux de rendement faibles, une qualité moindre et des moyens logistiques faibles. Un tel fléchissement a pu être observé dans le cas de la pomme d'Immouzer en 2011, l'olive du Sefrou en 2012, les céréales en 2012. Il est recommandé d'avoir une visibilité du potentiel de chaque filière au niveau national.

S'intégrer sur le plan social

La constitution des coopératives et associations porteuses de projet a perturbé l'ordre socio-organisationnel existant. Ces coopératives et associations sont devenues l'interlocuteur privilégié de l'administration agricole et cela a généré des nouveaux rapports de force liés à l'apparition de nouveaux leaders, d'un nouveau réseau de communication et de la priorisation de la fonction agricole. Le défi consiste donc à accompagner cette dynamique

organisationnelle afin de les implanter en milieu social.

Fédérer autour du plan Maroc vert

Le plan Maroc Vert est une stratégie globale à long terme qui a pour finalité la qualification des producteurs tant sur le plan technique que sur le plan professionnel. Il est donc indispensable d'harmoniser l'ensemble des programmes et projets conduits par différentes institutions (INDH, ADS, communes rurales, conseil provincial, conseil de la région, ONG, Départements ministériels,...) selon des approches différentes et des moyens proportionnés. Le plan Maroc Vert qui s'inscrit dans la continuité doit canaliser ces programmes selon des approches et des finalités communes afin d'assurer des synergies.

Faire évoluer la cible des projets pilier II

Dans l'objectif de dépasser les limites liées à la taille des projets piliers II de la première période, il serait opportun d'envisager des projets au profit d'un ensemble de coopératives qui traiteraient les problématiques de la commercialisation, de financement, du conseil agricole et de la gestion des institutions.

Intégrer les jeunes dans le plan Maroc Vert

Il est constaté ces dernières années un retour massif des jeunes diplômés ruraux à leurs zones d'origine après avoir achevé leurs cursus scolaire ou universitaire en raison des difficultés d'insertion professionnelle. Ces jeunes sont porteurs d'un savoir et d'une ambition de servir leur région d'origine. Certains sont actifs dans les associations locales, d'autres en milieu professionnel avec leurs parents. Le plan Maroc Vert pourrait

s'appuyer sur ces ressources en les impliquant dans les prestations de services et l'accompagnement des producteurs.

Coopérative de jeunes diplômés Ain Timgnai

La coopérative des jeunes diplômés de Ain Timgnai appuyée dans le cadre du plan Maroc vert et l'INDH s'est implantée dans le séchage des prunes. Elle a permis de servir la région en valorisant le produit, en encadrant la conduite technique, en créant de l'emploi et en ouvrant des champs de commercialisation.

Mutualiser les projets pilier II et I

Les projets pilier II constituent une opportunité technique et organisationnelle qui faciliterait le greffage des projets d'agrégation. L'agrégateur apporterait le savoir technique, l'approvisionnement en intrants ainsi que la commercialisation. En contrepartie, les agrégés offrent leurs productions selon les clauses du contrat. L'administration agricole doit accompagner ces coopératives à évoluer vers des agrégateurs potentiels.

Association Sadnia

L'association Sadnia a bénéficié de la construction d'un hangar de stockage dans le cadre d'un projet pilier II. Elle a négocié un projet d'agrégation en utilisant le cadre associatif et en exploitant les hangars pour la collecte de la production et l'approvisionnement en intrants.

Conclusion

Le plan Maroc Vert reconnaît le potentiel de l'agriculture solidaire et lui consacre une approche spécifique qui consiste à définir des projets Pilier II adaptés à chaque contexte territorial. Les projets initiés dans la région Fès Boulemane depuis 2010 ont fait émerger des dynamiques multidimensionnelles qu'il convient de soutenir pour en consolider les acquis et contourner les entraves pour la phase postérieure du plan Maroc Vert.

Pour en savoir plus

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, direction de la stratégie et des statistiques. 2012. *Le Plan Maroc vert, De la Stratégie à la mise en œuvre.*

Conseil général du développement Agricole. 2012. *Le 2eme pilier du plan Maroc vert, de la stratégie à l'action.* Note de cadrage, Ifrane, 25 et 26 Novembre 2012.

Agence de Développement Agricole. 2012. *Le Plan Maroc Vert, Rapport d'étape, 2008-2011.*

Agence de Développement Agricole. 2009 (décembre). *Approche et procédure de mise en œuvre projet Pilier II.*

Direction régionale de l'Agriculture Fès Boulemane. 2009. *Plan Agricole Régional Fès Boulemane.*